



CCIQ

Centre Culturel Islamique de Québec

المركز الثقافي الإسلامي بكيبيك

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Québec, le 27 mai 2022 – Le Centre culturel islamique de Québec (CCIQ) prend acte de la décision rendue ce jour par la Cour suprême du Canada (CSC) concernant la peine du tueur de la Grande Mosquée de Québec. Le 29 janvier 2017, ce dernier a froidement tué six (6) membres de notre communauté, a blessé cinq (5) personnes – dont l’une est paraplégique depuis – et a tenté de tuer trente-cinq (35) autres personnes, incluant quatre (4) enfants.

La CSC conclut que l’article 745.51 du *Code criminel* est invalide et inopérant et ordonne à l’accusé une période d’inadmissibilité à la libération conditionnelle de 25 années.

À notre avis, cette décision ne prend pas en considération, à leur juste valeur, l’atrocité et le fléau des meurtres multiples, ainsi que l’aspect haineux, islamophobe et raciste du crime. Bien que nous accueillions avec déception cette décision de la plus haute instance judiciaire du pays, celle-ci nous permet de clore ce chapitre judiciaire et nous souhaitons désormais nous concentrer sur l’avenir.

Par ailleurs, nous tenons à remercier les procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales, ainsi que tous les organismes et avocats de la pratique privée qui nous ont accompagnés de façon *pro bono* durant les cinq dernières années. Votre travail, vos explications et votre support ont été fortement appréciés. Nous remercions également nos concitoyens et concitoyennes pour leur aimable compréhension et compassion.

-30-

Pour plus d’informations : Boufeldja Benabdallah
Porte-parole du CCIQ
Courriel : info@cciq.org